

## ***SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021***

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 novembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire : BROUXEL Claire

### **ORDRE DU JOUR**

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 12 octobre 2021. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer les procès-verbaux.

#### **Délibération 2021-034 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022**

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de

manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal et pour le budget du CCAS à compter du 1er janvier 2022.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

**Article 1** : Adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal et le budget annexe du CCAS, à compter du 1er janvier 2022.

**Article 2** : Conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2022.

**Article 3** : Autoriser Le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Article 4** : Autoriser Le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT** à l'unanimité, la mise en place de la M57.

### **Délibération 2021-035 : Choix de l'architecte pour l'extension de la Salle Polyvalente, les aménagements extérieurs et l'amélioration énergétique de ce bâtiment**

Madame Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de choisir un concepteur parmi ceux qui ont été contactés dans le cadre de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Salle Polyvalente, les aménagements extérieurs et l'amélioration énergétique de ce bâtiment, sis 9 Allée des Jardins à VITRAC (Cantal).

Trois concepteurs ont été contactés : L'Atelier CAMINO, de Leucamp (Cantal), Monsieur Germain BRUNET d'Aurillac (Cantal) et Madame Emilie BERNARD d'Aurillac (Cantal). Seul un, l'Atelier CAMINO, domicilié 2 la Souque à LEUCAMP (Cantal) a répondu à cette offre, pour un montant de 54 826.00 € HT pour les trois phases de travaux :

- Extension de la salle polyvalente et des abords immédiats
- Aménagements extérieurs
- Améliorations énergétiques

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident la proposition de L'Atelier CAMINO,
- Disent que les crédits seront inscrits au budget primitif de 2022,

- Autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches concernant à ce dossier.

*Madame Le Maire précise que le montage de ce dossier doit être effectué avant le 3 décembre 2021, date butoir pour le dépôt des dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).*

*Elle indique également qu'une réunion avec « Cantal Habitat » et l'« Atelier CAMINO » est programmée le mardi 16 novembre prochain à 14h00 à la salle polyvalente.*

**Délibération 2021-036 : Choix de la Société pour effectuer le diagnostic amiante dans le cadre du projet d'extension de la Salle Polyvalente, des aménagements extérieurs et de l'amélioration énergétique de ce bâtiment**

Madame Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de choisir un concepteur parmi ceux qui ont été contactés dans le cadre de la consultation pour le diagnostic amiante dans le cadre du projet d'extension de la Salle Polyvalente, les aménagements extérieurs et l'amélioration énergétique de ce bâtiment, sis 9 Allée des Jardins à VITRAC (Cantal).

Deux concepteurs ont été contactés : La SOCOTEC à Aurillac (Cantal), Bureau Veritas à Aurillac (Cantal).

	CANDIDATS	
	SOCOTEC	VERITAS
<b>Offre s (hors échantillons)</b>	TF : 1 675,00 € H.T. TC1 : 1 790,00 € H.T. TC2 : 900,00 € HT. TC3 : 2 265,00 € HT. Diag amiante: 2 200,00€ H.T.	TF : 2 070,00 € H.T. TC1 : 1 710,00 € H.T. TC2 : 1 440,00 € HT. TC3 : 2160,00 € HT. Diag amiante: 2 700,00 € H.T.
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 830,00 €</b>	<b>10 080,00 €</b>
Nombre de jours	13	11,4

Prix de journée moyen	679,23 €	884,21 €
Prix échantillon amiante	MOLP : €/unité HT & META : €/unité HT	MOLP : 30 €/unité HT & META : 40 €/unité HT

<b>Commentaires</b>		
<b>Classement proposé</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident la proposition de la SOCOTEC, domiciliée 14 avenue du Garric à AURILLAC (Cantal),
- Disent que les crédits seront inscrits au budget primitif de 2022,
- Autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches concernant à ce dossier.

**Délibération 2021-037 : Choix de la Société pour effectuer la mission SPS (Sécurité et protection de la Santé) dans le cadre du projet d'extension de la Salle Polyvalente, des aménagements extérieurs et de l'amélioration énergétique de ce bâtiment**

Madame Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de choisir un concepteur parmi ceux qui ont été contactés dans le cadre de la consultation pour effectuer la mission SPS (Sécurité et Protection pour la Santé) dans le cadre du projet d'extension de la Salle Polyvalente, les aménagements extérieurs et l'amélioration énergétique de ce bâtiment, sis 9 Allée des Jardins à VITRAC (Cantal).

Trois concepteurs ont été contactés : La SOCOTEC à Aurillac (Cantal), l'APAVE à Aurillac (Cantal) et AB Ingénierie à Aurillac (Cantal) :

	<b>COORDONNATEURS SPS</b>		
	<b>SOCOTEC</b>	<b>APAVE</b>	<b>AB INGENIERIE</b>
<b>Montant HT</b>	TF : 660,00 € H.T. TO1 : 2 095,00 € H.T. TO2 : 2 095,00 € HT. TO3 : 2 095,00 € HT.	TF : 455,00 € H.T. TO1 : 1 592,50 € H.T. TO2 : 1 592,50 € HT. TO3 : 1 067,50 € HT.	TF : 2 442,00 € H.T. TO1 : 1 608,00 € H.T. TO2 : 1 608,00 € HT. TO3 : 1 248,00 € HT.
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 945,00 €</b>	<b>4 707,50 €</b>	<b>6 906,00 €</b>
<b>dont</b>	- phase conception : 1,10 j - phase réalisation : 15,45 j	- phase conception : 1,3 j - phase réalisation : 12,15 j	- phase conception : 0,85 j - phase réalisation : 26 j
<b>Total en jours</b>	16,55	13,45	26,85

<b>Prix de journée</b>	419,64 €	350,00 €	257,21 €
<b>Commentaires</b>			
<b>Classement proposé</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident la proposition de l'APAVE, domiciliée 14 rue Paul Verlaine à AURILLAC (Cantal),
- Disent que les crédits seront inscrits au budget primitif de 2022,
- Autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches concernant à ce dossier.

### **Compte-rendu de l'entretien pour le recrutement d'un adjoint technique**

Les entretiens ont eu lieu le lundi 25 octobre en présence de Madame Martine BONNET du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, en présence de Madame Marie-Paule BOUQUIER, Maire, de Messieurs Dominique BONNET, 1<sup>er</sup> adjoint, Bernard DELRIEU et Pierre LACOSTE, conseillers municipaux.

5 candidats ont été convoqués, 2 ne se sont pas présentés ni excusés, un candidat présent n'a pas le permis de conduire, Un a présenté ses excuses pour sa non venue en lien avec son emploi actuel.

Deux nouveaux entretiens sont programmés pour le vendredi 5 novembre.

Le Centre de Gestion s'est occupé des convocations, des questions, et avait préparé un tableau d'évaluation des candidats. Cette aide a été précieuse sur les plans de carrière, les projections de salaires et les questions juridiques.

La date de reprise à temps complet ou partiel de l'agent actuellement en arrêt maladie n'est pas connue à ce jour.

### **Travaux en cours :**

\*AEP maison LAVERGNE à Lauriac :

Les travaux sont prévus en semaine 46, à compter du 15 novembre. Il y aura un compteur à acheter car celui qui était prévu a dû être installé en urgence chez un autre particulier.

Le délai pour avoir un nouveau compteur est d'environ 15 jours. Il est précisé que les travaux peuvent débuter en l'absence du compteur.

\*Eolien :

Un débat a eu lieu afin que chaque conseiller puisse exprimer sa position à ce sujet. Les avis sont partagés.

Madame Le Maire indique que la mise en route du projet risque d'être difficile sans les Communes de Boisset et Saint-Mamet.

La question du démantèlement interpelle également.

Un nouveau débat sera organisé fin janvier afin d'apporter d'autres réponses et peut-être permettre de prendre position sur un tel projet.

\*Vitesse excessive aux lieux-dits « Maison Rouge » et « Pas de Péage » constatés par les riverains :

La collectivité va contacter CIT (Cantal Ingénierie et territoire) afin d'évoquer la création d' « une zone 30 » sur ces 2 sites.

### **Questions diverses**

\*Commission communication : Elle s'est réunie le 3 novembre afin de définir les thèmes sur lesquels les articles seront rédigés pour le prochain bulletin municipal, et de répartir les tâches entre les membres des différentes commissions (travaux du bourg, adressage, réfection des sanitaires, Pont du Marchand, enfouissement EDF, Trou du Diable, Ateliers intergénérationnels....)

\*Commission « Chemins de randonnée » : Le 13 octobre, Monsieur TOURVIEILLE DE LABROUHE, propriétaire du château de Fargues, avait été invité afin de voir avec lui s'il était possible d'emprunter le chemin privé qui part derrière le château pour aller jusqu'à « Labrunie » Il a donné son plein accord à ce projet, accord qui serait finalisé par la signature d'une convention entre la commune et lui-même. Par contre il est contre le passage des quads et motos. Des chicanes seront prévues à cet effet

3 circuits ont été définis, et la commission randonnée va se rendre sur place le samedi 6 novembre, pour déterminer l'emplacement des balises indicatrices de ces circuits.

Ils devraient être matérialisés, l'un par des bogues de châtaignes, un autre par des vaches et le dernier par des champignons.

Une journée citoyenne devra être organisée afin de nettoyer les chemins empruntés par ces nouveaux balisages

\*Audit énergétique : La Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » a initié une étude par la société ACBIM dans tous les bâtiments communaux définis par les communes volontaires dans le cadre de leur rénovation énergétique, Pour VITRAC : Ecole, Multi-services, Salle des Mariages, Mairie et salle polyvalente,

Un compte rendu a été envoyé concernant la salle polyvalente en lien avec le projet d'aménagement et extension de cette dernière, Pour rappel la rénovation énergétique de la salle polyvalente est prévue dans la 3ème phase d'investissement,

\*CCAS : Cette commission se réunira le 13 novembre afin de définir la composition des colis de Noël à distribuer aux personnes âgées de plus de 75 ans. Ils seront confectionnés en collaboration de la « La Halte Paysanne » à Maurs, comme en 2020.

\*Ateliers intergénérationnels : Initiés par la commission CCAS des moments de rencontres dans un premier temps entre adultes et en deuxième temps avec les élèves de l'école de Vitrac durant les TAP. Seulement 5 personnes ont répondu présentes lors de la première réunion. Au fil des rencontres le nombre de personnes présentes a diminué.

Des habitants de la commune volontaires seront conviés à des temps d'animations TAP selon les thématiques choisies : Connaissances de la faune et de la flore, Histoire du château de Fargues, Ecole d'autrefois, Histoire du lavoir, etc....

En janvier, les ateliers intergénérationnels ne seront pas reconduits le jeudi après-midi.

\* Finances :

- La collectivité a perçu 9271 € de droits d'enregistrements, la somme de 7000 € était prévue au vote du BP.

- La recette du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) sera de 5 992 € la somme de 2 000 € au vote du BP.

- En ce qui concerne Les travaux relatifs à la traverse du Bourg et sa sécurisation, le conseil départemental a versé le fonds de concours d'un montant de 50033€. Les subventions perçues (DETR, FCS, Région), sont à la hauteur de 80 % des travaux d'investissement. Il reste à charge la somme de 40 000.00 € pour la Commune.

- Le taux des redevances Modernisation des réseaux de collecte et Pollution domestiques restent inchangées pour 2022. (0,25 et 0,33)

- Une commission finances est prévue le lundi 22 novembre prochain à 20h30.

\*Analyse de l'eau au Serieys : Un nombre de bactéries non conforme à la moyenne a été relevé dans la dernière analyse de l'eau au Serieys ; notre agent communal a dû chlorer pour y faire face, selon les recommandations de l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Les riverains nous ont fait part de leurs insatisfactions compte tenu du goût de l'eau. Il s'avère, en effet, que dans ce secteur, la consommation est de faible importance ce qui pourrait expliquer que le goût chloré persiste plus d'une semaine.

Il est rappelé que les analyses n'ont pas déclaré l'eau impropre à la consommation

\*Tracteur : le tracteur de la commune est en panne, l'embrayage usagé devra être changé; le garage nous a été prêté un autre tracteur agricole en attendant sa réparation. Un transfert d'assurance a été effectué sur le matériel de prêt.

\*Concession CROS/BERGHAUD : Mesdames CROS Alice et BERGHAUD Annie nous font part de leur souhait de rétrocéder leur concession familiale à la commune de Vitrac. La commune va se renseigner sur les démarches à effectuer pour cette rétrocession.

\*Logement SERVANT Aurélie : Madame Claire BROUXEL doit contacter Madame SERVANT, partie au 1<sup>er</sup> novembre, pour effectuer un état des lieux de sortie.

\*Sainte-Barbe : Une invitation a été envoyée par les Sapeurs-Pompiers de Saint-Mamet pour une cérémonie le 11 décembre prochain. Monsieur Dominique BONNET représentera la commune.

\*Elections prévues en 2022

- les élections Présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022

- Les élections Législatives sont programmées les 12 et 16 juin 2022

\*Réunion PLUi : deux réunions sont organisées les 19 novembre à 14h et 3 décembre à 9h à la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » ; une commission PLUI au niveau de la commune sera à prévoir entre ces deux réunions.

Prochaines réunions:

- Conseil Municipal : mardi 23 novembre à 20h30

Fin de séance. : 23 h 15

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	